



**Dominique POTIER, Député de la 5e circonscription de Meurthe-et-Moselle
Groupe Socialistes et apparentés**

Communiqué de presse, 15 mars 2024

Une victoire historique pour les droits humains et l'environnement

Le Conseil de l'Union européenne vient de donner son accord à la directive sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales, inspirée de la loi française adoptée en 2017.

Je rends hommage avec beaucoup d'émotion à tous les militants qui engagent chaque jour leur vie pour les droits de l'Homme et de l'environnement. Leur courage a inspiré ce processus historique.

Je rends hommage aux ONG, syndicalistes, chercheurs et universitaires qui, en étroite dialogue avec le Parlement, ont permis qu'en 2017 naisse en France une loi pionnière sur le devoir de vigilance des multinationales. Portée par les parlementaires socialistes, elle a ouvert la voie à ce nouvel instrument juridique européen, mis au service de la lutte contre le travail des enfants et les écocides.

Ce texte est le fruit d'un compromis politique, par nature imparfait. Les concessions qui ont dû être faites, sous la pression des lobbies et de certains États, l'ont affaibli : exclusion du secteur financier et des enjeux propres aux déchets, rehaussement des seuils notamment financiers. Ces "manques" sont autant de rendez-vous politiques pour le prochain mandat européen.

Mais l'essentiel est là. Cette directive engage de façon irréversible la fin de l'irresponsabilité des multinationales et oblige le pouvoir économique à répondre des conséquences de ses actes en matière sociale et environnementale. Elle participe à une reconception plus large d'une nouvelle entreprise européenne fondée sur l'éthique, harmonisant des droits nationaux trop fragmentés et nous distinguant du libéralisme anglo-saxon comme du capitalisme d'État asiatique.

Engagé pour ce combat humaniste depuis 2012, je veux saluer aujourd'hui sa filiation avec ceux portés au 19^e siècle par Martin Nadaud avec les lois « accidents du travail » et par Henri Grégoire, député de la constituante, dans sa lutte contre l'esclavage.

Que peut le droit ? Il contribue à faire que l'éthique ne soit pas seulement un fanion mais le gouvernail de notre économie et de nos sociétés, au bout de la rue comme au bout du monde. Le combat continue !

Contact presse : Suzanne EVAÏN, 06 44 22 60 45 – suzanne.evain@clb-an.fr